



erreur sur délai de préavis

Par **ellytaliafu**, le **12/08/2011** à **14:16**

Bonjour,

Je suis actuellement en FONGECIF jusqu'au 7 octobre prochain.

A l'issue de ma formation je devais reprendre mon travail.

Cependant, j'ai eu une autre proposition de poste, c'est dans ces conditions que j'ai envoyé mon courrier de démission par RAR.

Le problème est que j'ai fait une erreur sur le délai.

En effet, je pensais que celui-ci était de deux mois, or il n'est que d'un mois.

Mon courrier était ainsi rédigé sur cette partie "dans le respect du délai de préavis fixé à une durée de 2 mois par l'article 45 de la convention... , j'effectuerai mon dernier jour de travail le 7 octobre 2011.

Mon employeur va sûrement me répondre par courrier RAR à son tour.

Que puis-je faire ? Puis je envoyer un autre RAR mentionnant mon erreur et demandant que mon dernier jour travaillé soit le 7 octobre prochain ?

Dans l'attente de vous lire.

Merci

Par **P.M.**, le **12/08/2011** à **14:37**

Bonjour,

Tout dépendrait de la réponse éventuelle de l'employeur dont il conviendrait de tenir compte...